

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. DÉCISION

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cases à M Roscop
Mme Laplace à M Roscop
Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à Mme Courrèges
Mme Guillot à M Hélaudais

Secrétaire de séance : Mme Juliette Feytout-Perez.

La séance est ouverte,

Délibération du : 6 avril 2022
Rendue exécutoire le : 8 avril 2022
Publiée le : 8 avril 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 6 avril 2022

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Vu la délibération DG21_103 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 portant modification de la désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés de la commune.

Considérant la démission de Monsieur Frédéric Capouillez, Adjoint au Maire, il convient de procéder à son remplacement en qualité de membre titulaire à l'école élémentaire Montaigne et en qualité de membre suppléant à l'école maternelle Montaigne.

Dans ces conditions,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte la nouvelle désignation des membres pour le représenter au sein des établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés telle que suit :

COLLÈGE FRANÇOIS MAURIAC	Titulaires	Mme Karine Guérin M. Patrice Claverie
	Suppléant	Mme Françoise Fize
COLLÈGE D'HASTIGNAN	Titulaire	Mme Dahbia Rigaud
	Suppléant	M. Éric Mallein
LYCÉE PROFESSIONNEL JEHAN DUPERIER	Titulaire	Mme Véronique Durand
	Suppléant	M. Patrice Claverie

ECOLE MATERNELLE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire	Mme Pascale Bru
	Suppléant	M. Pascal Tartary
ECOLE MATERNELLE VILLAGEXPO	Titulaire	Mme Caroline Berbis
	Suppléant	M. Patrice Claverie
ECOLE MATERNELLE SANS SOUCI - (HASTIGNAN)	Titulaire	Mme Lysiane Bernier
	Suppléant	Mme Sophie Ersin
ECOLE MATERNELLE LA GARENNE	Titulaire	Mme Sophie Ersin
	Suppléant	Mme Juliette Feytout-Perez
ECOLE MATERNELLE DE MAGUDAS	Titulaire	Mme Françoise Fize
	Suppléant	M. Stephen Apoux
ECOLE MATERNELLE DE CORBIAC	Titulaire	Mme Gaëlle Martin
	Suppléant	M. Claude Jousaume
ECOLE ELEMENTAIRE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire	M. Pascal Tartary
	Suppléant	Mme Karine Guérin

ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE ET MAIA CARRIE - (MAGUDAS)	Titulaire Suppléant	Mme Dahbia Rigaud M. Nicolas Deau
ECOLE ELEMENTAIRE CERILLAN	Titulaire Suppléant	Mme Juliette Feytout-Perez Mme Pascale Bru
ECOLE ELEMENTAIRE DE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	M. Francis Royer Mme Lysiane Bernier
ECOLE ELEMENTAIRE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	M. Bruno Cristofoli M. Nicolas Deau
ECOLE ELEMENTAIRE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	M. Claude Joussaume Mme Gaëlle Martin
ECOLE ELEMENTAIRE DE GAJAC	Titulaire Suppléant	M. Patrice Claverie Mme Caroline Berbis

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 10 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 6 avril 2022

pour expédition conforme

le maire,



[Signature]
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_035
Date de la décision :	2022-04-06 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20220406-DG22_035-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220406-DG22_035-DE-1-1_0.xml	text/xml	1002
Nom original :		
DG22_035.pdf	application/pdf	306490
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220406-DG22_035-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	306490

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2022 à 14h07min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2022 à 14h07min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2022 à 14h07min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2022 à 14h12min24s	Reçu par le MI le 2022-04-08